Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
- en exercice : **27**
- présents : **20**
- procurations : **7**
- absents : **7**
- ayant pris part au vote **: 27**

Date de la convocation : **24/04/2026**

Certifiée exécutoire par,
Transmission en préfecture le : 05/05/2026

Affichage municipal le : 06/05/206

Étaient présents : M. Max VINCENT, Mme Béatrice REBOTIER, M. François GAY, M. Grégory DONABEDIAN, Mme Christine GODARD, M. Raphaël GUYONNET, Mme Bérangère FREYCHET, Mme Florence MATHIEU, M. Amaury MITANCHET, Mme Sylvie HERVE STARK, M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Elisa DEBLAERE, M. Jérémy MAZILLE, Mme Christelle PETROSSI, M. Hadrien LORIDON, Mme Karine BATISTA, M. Valentin LAMY, M. Manuel ANTUNES DE BARROS, Mme Elisabeth MUNOZ, Mme Barbara GENIN,

Absents :	***Représenté(s) par :***
M. PELLA Dominique	Mme Béatrice REBOTIER
Mme WATRELOT-ROSSO Françoise	Mme GODARD Christine
Mme Elodie BOIN	Mme FREYCHET Bérangère
M. Thierry BERTRAND	M. Raphaël GUYONNET
Mme Lola SALIPUR	M. Grégory DONABEDIAN
Mme Héla THEVENARD	Mme Karine BATISTA
M. Augustin NEYRAND	Mme Elisabeth MUNOZ

Absent non représenté :

Secrétaire de Séance élu : M. Raphaël GUYONNET
Séance sous la présidence de : M. Max VINCENT, Maire

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Séance du jeudi 30 avril 2026 :

Le Conseil municipal de la commune de Limonest, régulièrement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni le jeudi 30 avril 2026 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

PRESIDENCE

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Valentin LAMY est désigné secrétaire de séance.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 27

Présents : 20

Absents représentés : 7

Absents non représentés : 0

Étaient présents : M. Max VINCENT, Mme Béatrice REBOTIER, M. François GAY, M. Grégory DONABEDIAN, Mme Christine GODARD, M. Raphaël GUYONNET, Mme Bérangère FREYCHET, Mme Florence MATHIEU, M. Amaury MITANCHET, Mme Sylvie HERVE STARK, M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Elisa DEBLAERE, M. Jérémy MAZILLE, Mme Christelle PETROSSI, M. Hadrien LORIDON, Mme Karine BATISTA, M. Valentin LAMY, M. Manuel ANTUNES DE BARROS, Mme Elisabeth MUNOZ, Mme Barbara GENIN

Absents représentés : M. Dominique PELLA (représenté par Mme. Béatrice REBOTIER), Mme Françoise WATRELOT-ROSSO (représenté par Mme Christine GODARD), Mme Elodie BOIN (représenté par Mme Bérangère FREYCHET), M. Thierry BERTRAND (représenté par M. Raphael GUYONNET), Mme Lola Olivera SALIPUR (représenté par Grégory DONABEDIAN), Mme Héla THEVENARD (représenté par Mme Karine BATISTA), M. Augustin NEYRAND (représenté par Mme Elisabeth MUNOZ)

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO	OBJET	RAPPORTEUR
1	2026 04 02 01 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE LIMONEST AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE PLAINES MONT D'OR (SMPMO)	MAX VINCENT
2	2026 04 02 02 - COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL	BEATRICE REBOTIER
3	2026 04 02 03 - RETRAIT PARTIEL DE LA DÉLIBÉRATION DU 21 MARS 2026 RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS	MAX VINCENT

4	2026 04 02 04 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE LIMONEST AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE (SIGERLY)	MAX VINCENT
5	QUESTIONS DIVERSES	

1) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE LIMONEST AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE PLAINES MONT D'OR (SMPMO)

Délibération 2026 04 02 01

Contexte et objet
Les statuts et règles de fonctionnement du SYNDICAT MIXTE PLAINES MONT D'OR
• Que la commune de Limonest est membre du Syndicat Mixte Plaines Mont d'Or,
• Qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les élus chargés de représenter la commune au sein de ce syndicat,

Observations :
Monsieur le Maire précise que cette désignation n'a pas été présentée plus tôt, la commune étant dans l'attente des désignations effectuées par la Métropole au sein des différentes instances concernées. Celles-ci étant désormais intervenues, il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette désignation.

Proposition
Il est proposé au conseil municipal de désigner :

En qualité de titulaires :
• Monsieur Max VINCENT
• Madame Béatrice REBOTIER

• **En qualité de suppléants :**
• Monsieur Dominique PELLA
• Madame Élodie BOIN

Vote

Adoptée à l'unanimité.

2) 2026 04 02 02 - COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Délibération 2026 04 02 02

Vu :

- le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-1 à L.251-4 ;

- le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-5 à L.251-7, L.252-8, L.254-2 et L.254-4, ainsi que ses articles R.251-31 à R.251-34, R.252-30 à R.252-33 et R.252-34 à R.252-40 ;
- le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- la délibération n° 2022-06-05 du 30 juin 2022 instaurant un Comité social territorial.

Considérant :

- que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé, appréciés au 1er janvier 2026, sont de 109 agents (66 femmes et 43 hommes) ;
- la consultation des organisations syndicales ;
- qu'il appartient à l'organe délibérant de décider du maintien ou non du paritarisme numérique ;
- qu'il appartient également à l'organe délibérant de décider du recueil ou non de l'avis des représentants de la collectivité.

Observations :
Monsieur le Maire indique que cette délibération intervient dans le cadre de la préparation des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026. Elle a pour objet de fixer la composition du Comité social territorial de la commune, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment le nombre de représentants du personnel et de la collectivité ainsi que les modalités de fonctionnement de cette instance.

Proposition
Il est proposé au Conseil municipal De fixer à quatre (4) le nombre de représentants titulaires du personnel, le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires.
De préciser que les représentants titulaires et suppléants de la collectivité seront désignés par arrêté du Maire.

Vote

Adoptée à l'unanimité.

3) RETRAIT PARTIEL DE LA DÉLIBÉRATION DU 21 MARS 2026 RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Délibération 2026 04 02 03

Contexte et objet

- la délibération n°2026-03-05 du 21 mars 2026 portant désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs ;
- que la délibération du 21 mars 2026 porte sur la désignation des représentants de la commune au sein de plusieurs organismes extérieurs distincts ;
- que la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) nécessite d'être reprise ;

Observations :

Monsieur le Maire indique qu'il a été désigné par la Métropole en qualité de représentant au sein de l'organisme concerné, ce qui entraîne un doublon avec la délibération antérieure par laquelle un représentant de la commune avait également été désigné.
Il précise qu'il convient donc de supprimer cette désignation devenue sans objet et propose en conséquence de rapporter la délibération correspondante.

Proposition

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1er :
De retirer les articles 4 et 5 de la délibération n°2026-03-05 du 21 mars 2026, relatifs à la désignation des représentants de la commune de Limonest au sein du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy).

Article 2 :
De maintenir sans modification les autres dispositions de la délibération n°2026-03-05 du 21 mars 2026, notamment celles relatives à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat intercommunal pour la gestion et la construction d'un casernement de gendarmerie (SYG).

Article 3 :
De dire que la présente délibération, une fois adoptée, sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Vote

Adoptée à l'unanimité.

4) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE LIMONEST AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE (SIGERLY)

Délibération 2026 04 02 04

Contexte et objet
Les statuts du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy).

- Que la commune de Limonest est membre du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) ;
- Qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein des instances de ce syndicat.

Proposition
Il est proposé au conseil municipal de désigner :

En qualité de délégué titulaire :
- Monsieur François GAY

En qualité de délégué suppléant :
- Monsieur Jean-Philippe GARCIA

Vote

Adoptée à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.
Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil municipal se tiendra le 25 juin à 19h et qu'il sera notamment appelé à examiner le compte final de la commune.

La séance est levée à 11h01.

Fait à Limonest, le 6 juillet 2026

Le Maire, Max VINCENT

Signature :

Le Secrétaire de séance, *M. Raphaël GUYONNET*

Signature :